Image not found or type unknown

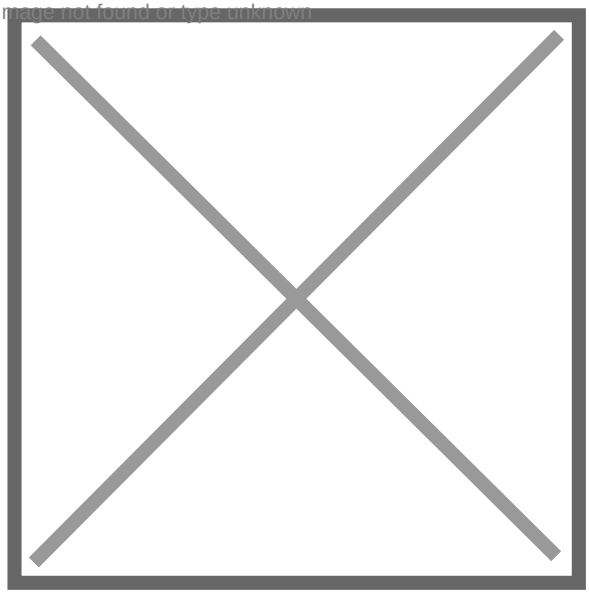

Procédure qui n'abouti pas

Par **gagou**, le **07/02/2009** à **22:42**

bonjour
depuis juin 2007 je suis en procédure pour sortir de l'indivision de mon bien immobilier dont j'avais racheté les parts de mon ex concubin (à sa demande), il conteste les 50% dont je suis propriétaire.
en juillet 2008, il a vu qu'il était dans l'impasse et a accepté de m'attribuer mes 50% à condition que tous les frais d'avocat soient à ma charge. J'ai refusé cette condition et j'ai précisé que je souhaitais me faire rembourser tous les travaux que j'avais payé avant de racheter ses parts soit 7000€ (cuisine, parquets, escalier, domotique, ...)
depuis plus de nouvelles. en décembre 2008 son avocat avait une injonction de rendre ses conclusions, ce dernier a annoncé au tribunal que nous avions un accord amiable en cours mais ça faisait 5 mois que nous n'avions plus de nouvelles de la partie adverse. la procédure a été desinscrite du tribunal.
à aujourd'hui nous sommes toujours sans nouvelles, l'immobilier est en chute libre, il n'habite plus dans la maison, la domotique ne fonctionne plus, la maison n'est pas entretenue depuis un an, il ne me verse pas de loyer, ... et moi pendant ce temps je vis dans un appart de 40m2 avec notre fille de 4ans1/2 en étant propriètaire d'une maison de 200M2 pour laquelle je paye un crédit.

comment peut on faire pour que la justice se décide enfin à terminer cette procédure,

puis je réclamer des dommages et intérêts pour cette volonté de faire trainer les choses sans raisons surtout qu'il habite chez sa nouvelle copine,

la maison perd de la valeur dû à son manque d'entretien et à cause de la baisse du marché, que puis je faire s'il a détruit toute la domotique de la maison donc perte de valeur de sa faute.

merci pou vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés